laissée et mourut dans la misère. On a de lui : *Discours* (en vers) *contre ceux qui, par les grandes conjonctions des planètes qui se doivent faire, ont voulu prédire la fin du monde devoir lors advenir* (1583, in-8°); le *Luth*, petit poëme; *Rien*, autre poëme; *Peripetasis epigrammatum variorum latina oratione soluta expressorum* (1581, in-8°).

DUVERDIER (Gilbert Saulnier), écrivain français, mort en 1686. Il a été fréquemment et à tort confondu avec les précédents. Nous n'avons que très-peu de détails sur sa vie; on sait seulement qu'il fut historiographe de France et qu'il composa de nombreux ouvrages qui ne purent l'arracher à la misère, puisque, vers 1676, il s'est trouvé heureux d'obtenir pour lui et pour sa femme un asile à la Salpêtrière, où il termina sa vie. On lui doit : *Voyage de France*, ou *Description géographique du royaume*, *pour l'instruction des Français et des étrangers* (1639 et 1686, in-8°), souvent réimprimé; *Vies des cardinaux de Bérulle*, *de Richelieu et de La Rochefoucauld*, à la suite de l'*Histoire des cardinaux illustres* du P. Albi; l'*Exacte description de l'état présent de la France* (1654, in-12), ouvrage réimprimé sous le titre de : le *Vrai état de la France* (1656, in-12); *Histoire de notre temps sous Louis XIV*, *commencée par Claude Malingre et continuée par Duverdier* (1688, 2 vol. in-12), « attelage fort bien assorti... jamais mauvais écrivains n'ont été si bien joints, » dit Lenglet-Dufrénoy; *Lettres choisies* (1655, 2 vol. in-12); *Abrégé de l'histoire des Ottomans* (1662, in-12); *Abrégé de l'histoire d'Espagne* (1663, 2 vol. in-12; 1684, 5 vol. in-12); *Abrégé de l'Histoire sainte* (1664, in-12); *Mémoires des reliques qui sont dans le trésor de Saint-Denis* (1665, in-12); *Abrégé de l'histoire d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande* (1667, 3 vol. in-12); *Abrégé chronologique de l'histoire romaine* (1670, 8 vol. in-12); l'*Histoire entière d'Alexandre le Grand, tirée d'Arrian, de Plutarque, de Justin, de Josèphe, de Quinte-Curce et de Freinshemius* (1671, in-12).

Gilbert Duverdier a également écrit un assez grand nombre de romans : le *Temple des sacrifices* (1620, in-8°), reproduit sous ce titre : les *Sacrifices amoureux;* la *Nymphe solitaire* (1624, in-8°); la *Diane française* (1624, in-8°); le *Roman des romans*, ou la *Conclusion de l'Amadis, du chevalier du Soleil et autres romans de chevalerie* (1626, 7 vol. in-12); les *Amours et les armes des princes de Grèce* (1628, in-8°); les *Esclaves*, ou l'*Histoire de Perse* (1628, in-8°); les *Amants jaloux*, ou le *Roman des dames* (1631, in-8°); le *Chevalier hypocondriaque* (1632, in-8°); *Suite de Rosalinde* (1648, in-8°) : *Rosalinde* est un roman de Morando; la *Sibylle de Perse* (1632, in-8°); la *Bergère amoureuse*, ou les *Véritables amours d'Achante et de Daphnine* (1621, in-8°); l'*Amour aventureux* (1623, in-8°); la *Floride* (1625, in-8°); la *Parthénice de la cour* (1624, in-8°, et 1625, in-8°).

DUVERGER (C.), auteur dramatique français de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il a composé : le *Frondeur*, ou l'*Ami des mœurs*, comédie en cinq actes et en vers, représentée sur le théâtre de Rouen le 17 décembre 1788 (Rouen, 1789, in-8°).

DUVERGIER (Jean-Baptiste-Marie), jurisconsulte français, né à Bordeaux en août 1792. Il fit son droit à Paris et, en 1821, y fut inscrit parmi les avocats à la cour royale. Il commença dès lors, avec une véritable vocation, ces longs et savants travaux de jurisprudence et de droit qui ont rempli sa laborieuse carrière. Il débuta par sa *Collection des institutions, chartes et lois fondamentales des peuples de l'Europe et d'Amérique*. Les six volumes de cette série furent achevés en 1823. M. Duvergier, dès 1825, commença la publication de sa *Collection des lois, décrets, ordonnances*, *règlements et avis du conseil d'Etat de* 1788 *à* 1824, *par ordre chronologique*. C'est une des plus précieuses qui existent; elle est et sera sans cesse consultée; elle comprend vingt-quatre volumes. Il l'augmenta aussitôt après de six volumes, qui prolongent sa collection jusqu'à 1830. On y a ajouté ensuite un volume chaque année pour tenir la série au courant des lois, décrets et actes nouveaux. M. Duvergier la fit suivre d'une *Table analytique*, résumé de cette vaste collection et qui forme deux volumes. Ces grands travaux avaient fait une importance exceptionnelle à M. Duvergier dans le barreau; il fut élu bâtonnier. Plus tard, il fut nommé directeur des affaires civiles au ministère de la justice. Le gouvernement impérial l'a appelé, en 1855, au conseil d'Etat. En 1859, il a publié un *Code de justice militaire pour l'armée de mer*.

Outre les grands ouvrages ci-dessus indiqués, M. Duvergier a publié de nombreux articles dans les *Revues* spéciales de législation et de droit; on a aussi de lui, publié en 1845, un volume sur l'*Effet rétroactif des lois*. On lui doit enfin la publication avec notes et la continuation de l'ouvrage de Toullier : le *Droit civil français suivant l'ordre du code*. Ce travail n'a pas été terminé et forme sept volumes.

M. Duvergier était président de section au conseil d'Etat lorsque, dans la nouvelle combinaison ministérielle du 17 juillet 1869, il fut appelé à remplacer M. Baroche comme garde des sceaux. Le 2 janvier 1870, il fut à son tour remplacé par M. Emile Ollivier, sans avoir marqué son passage aux affaires par aucune réforme sérieuse, et il fut alors appelé à faire partie du sénat.

DUVERGIER DE HAURANNE (Jean), abbé de Saint-Cyran, illustre théologien janséniste, un des fondateurs de Port-Royal, né à Bayonne en 1581, mort à Paris le 11 octobre 1643. Il appartenait à une grande famille du Midi qui, après lui avoir fait faire en France d'excellentes études classiques, l'envoya suivre les cours de théologie à l'université de Louvain, alors fort en renom. Le jeune Duvergier y connut Juste-Lipse, une des lumières de l'université, et se lia d'une étroite amitié avec son condisciple Jansénius. Celui-ci était pauvre et dépourvu de protections; Duvergier l'emmena avec lui à Paris, lui procura un emploi et bientôt s'en fit suivre à Bayonne, où l'appelait l'évêque, pour le mettre à la tête d'un collége. Le futur chef du jansénisme obtint cette place sur la proposition de son ancien condisciple. Les études passionnées des deux jeunes gens portaient alors exclusivement sur les Pères de l'Eglise, et en particulier sur saint Augustin; elles furent l'origine du fameux *Système sur la grâce* qui devait agiter en France l'Eglise et l'Etat pendant un siècle et demi. Duvergier ayant été nommé chanoine de Notre-Dame de Bayonne, Jansénius, pour mettre la dernière main à son livre, quitta son ami et alla en Belgique. Duvergier s'éloigna aussi de Bayonne et s'attacha à l'évêque de Poitiers, Henri Châteignier de La Roche-Pozay, qui le pourvut d'abord d'un canonicat, puis se démit en sa faveur de l'abbaye de Saint-Cyran, dont Duvergier prit le nom. Le jeune théologien avait déjà donné des marques de sa vivacité d'intelligence, en composant un petit traité anonyme intitulé : *Question royale*. Voici l'explication de ce livre et de son titre : Henri IV ayant demandé à des seigneurs de sa cour ce qu'ils eussent fait si, perdant la bataille d'Arques, il eût été obligé de s'enfuir et de s'embarquer sur la mer, et que, dénué de provisions et de vivres, la tempête l'eût jeté bien loin, un de ces seigneurs lui répondit : « Je me serais ôté la vie pour me donner à manger au roi, plutôt que de le laisser mourir de faim. » Alors le roi demanda si cela était permis. Le comte de Cramail proposa la question à Duvergier de Hauranne; celui-ci approuva les paroles du seigneur et trouva plusieurs raisons plausibles pour appuyer une si belle action; il les écrivit, et le comte de Cramail les publia sans nom d'auteur sous ce titre : *Question royale*.

L'abbé de Saint-Cyran, étant à Poitiers, fit imprimer, en 1617, l'ouvrage intitulé : *Apologie pour Henri-Louis Châteignier de La Roche-Pozay, évêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité*. Ce livre fut composé pour la défense de cet évêque de Poitiers, qui avait pris les armes et s'était mis à la tête d'une troupe de gens armés pour mettre à la raison quelques habitants de Poitiers de la religion réformée. Saint-Cyran pose d'abord l'état de la question, en faisant l'hypothèse d'un évêque qui se trouve dans un pays dont la situation le force à défendre le corps aussi bien que l'âme de ses ouailles, pour les préserver du démon d'hérésie. Afin d'établir le droit qu'a cet évêque de défendre le corps de ses brebis, il ne s'attache pas aux preuves tirées de la raison, mais uniquement à la tradition et à la pratique de l'Eglise. Avant d'entrer en matière, il déclare trois choses : la première, qu'il ne prétend point parler du fait en particulier ni de l'hypothèse qui a donné lieu à la question; la seconde, qu'il soumet son ouvrage au jugement de l'Eglise; la troisième, qu'il ne prétend point toucher à la question importante de la puissance temporelle des souverains. La doctrine qu'il veut établir est celle-ci : l'Eglise est obligée de se défendre par la prière et par les armes, comme la synagogue, qui était la meilleure partie de l'Eglise de Dieu du temps des Macchabées. Pour le montrer, il soutient que l'usage de se servir des armes, ayant été universel dans le ciel et sur la terre, est plutôt un fruit de la raison que de la coutume. Pour prouver qu'il a été suivi dans le ciel, il rapporte le combat de saint Michel contre Lucifer et contre la multitude des mauvais anges. Dans la loi de nature, Abraham lui fournit un premier exemple : ce saint patriarche a teint ses mains du sang de ses ennemis encore plus que du sang des victimes offertes à Dieu, et celui-ci, pour nous convaincre que ces actions militaires n'avaient rien de contraire au sacerdoce de ce saint patriarche, le bénit par le ministère de Melchisédech. Quant à la loi écrite, elle lui fournit l'exemple de Moïse, qui, dans un moment de colère, se mit à la tête des ministres de l'autel et passa au fil de l'épée les ennemis de Dieu; puis celui d'Hélie, de Samuel et de quantité d'autres pontifes de l'ancienne loi, qui exercèrent le sacerdoce et la puissance du glaive. A ces exemples il joint celui du vaillant Mathathias, qui s'opposa à l'impiété d'Antiochus Epiphane et qui s'écria : « Si quelqu'un veut défendre son pays et sa religion, qu'il me suive. » Il loue ensuite la conduite des Romains, qui unissaient le sacerdoce à la royauté, et revient au droit naturel, qui permet aux hommes de se défendre en cas de nécessité. Il s'appuie enfin sur un usage établi dans quelques chapitres, qui accorde aux rois et aux princes le droit de s'asseoir au rang des chanoines avec le surplis et l'aumusse, d'où il conclut qu'on ne doit pas s'étonner si les évêques endossent la cuirasse et montent à cheval à l'occasion.

Vers cette époque, Saint-Cyran entra en relations suivies avec Arnauld d'Andilly et Richelieu. Revenu à Paris (1620), il y reprit le cours de ses études théologiques et ne tarda pas à acquérir, comme casuiste et comme directeur de conscience, une haute notoriété. Les personnages les plus distingués, dans l'Eglise et dans la magistrature, avaient recours à ses lumières. Ses vertus éminentes, son désintéressement, contribuèrent à lui concilier le respect universel. Il refusa, en effet, successivement la coadjutorerie de l'évêché de Langres et de l'évêché de Bayonne, que lui offrait Richelieu. L'austérité de ses mœurs, la sévérité de sa raison et son inébranlable probité lui avaient fait depuis longtemps considérer les jésuites comme des intrigants politiques, dont les doctrines religieuses étaient aussi répréhensibles que la conduite. Il n'était, du reste, que l'écho d'une opinion qui commençait à se faire jour dans les rangs du clergé quand il les attaqua, sans se nommer, dans un ouvrage intitulé : la *Somme des fautes et faussetés capitales contenues dans la Somme théologique de François Garasse* (Paris, 1626, 2 vol. in-4°). Il existe un tome IV de cet ouvrage, cité par Bayle; mais le tome III n'a jamais paru. Le P. Garasse était un jésuite influent du temps. « Ce jésuite, qui avait l'esprit vif, une imagination leste et facétieuse,... avait d'abord lâché, en 1623, sous le titre de *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, un vrai pamphlet, dans lequel, en chargeant d'athéisme une foule d'honnêtes gens, comme Charron, Pasquier, il faisait scandale et augmentait le mal qu'il voulait combattre... Il crut, dit Bayle, avoir donné échec et mat aux libertins, et il ne leur fit que plus beau jeu. » Au fond, le P. Garasse n'était, pour Saint-Cyran, qu'une cible. Toute la compagnie de Jésus se rua comme un seul homme sur l'audacieux critique. On était d'ailleurs persuadé qu'outre son ouvrage contre le P. Garasse il avait aussi écrit le pamphlet intitulé : *Petrus Aurelius*, dans lequel les jésuites n'étaient pas ménagés. Les injures ne suffirent pas pour apaiser la colère des révérends pères : ils dénoncèrent Saint-Cyran comme un homme dangereux et, comme tel, le signalèrent au bras séculier.

Saint-Cyran était alors à la tête des solitaires de Port-Royal, qu'il avait réunis autour de lui dans ce monastère de femmes abandonné qui porta le nom de Port-Royal des Champs, près de Chevreuse (v. Port-Royal). Ses relations avec Jansénius, son refus de tout désaveu de ses doctrines et diverses autres circonstances aggravaient sa position. Au surplus, il était odieux au cardinal pour avoir conclu à la validité du mariage du duc d'Orléans avec la princesse de Lorraine, mariage que Richelieu voulait faire annuler, et pour avoir approuvé la traduction du livre *De la sainte virginité* de saint Augustin, avec des notes du P. Seguenot, prêtre de l'Oratoire, où l'on soutenait que la contrition était nécessaire pour la rémission des péchés dans le sacrement de pénitence, sentiment contraire à l'opinion de Richelieu. Il fut jeté au donjon de Vincennes le 14 mars 1638.

On saisit les papiers du savant, et parmi eux trente ou quarante volumes de notes et extraits des Pères, destinés à une histoire de l'Eucharistie. Laubardemont, le juge d'Urbain Grandier, fut chargé d'informer contre lui et le fit interroger, un an après son arrestation, par Lescot, docteur de Sorbonne. L'affaire n'eut pas de suite; toutefois Saint-Cyran resta prisonnier jusqu'à la mort de Richelieu (1642). Il se hâta de reprendre ses relations interrompues avec les solitaires de Port-Royal; mais il ne jouit pas longtemps de sa liberté et de la réputation que sa longue détention lui avait acquise, autant que sa conduite, son caractère et ses ouvrages : la mort vint le frapper en plein triomphe. Il fut enterré avec une grande pompe dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où son épitaphe se lisait encore récemment, paraît-il, non loin du maître-autel.

Le cardinal de Richelieu, causant un jour de Saint-Cyran avec le P. Joseph et un autre religieux, et voyant que ses interlocuteurs n'osaient trop s'expliquer sur le personnage qui faisait l'objet de leur entretien, s'écria : « Il est Basque et il a les entrailles chaudes et ardentes par tempérament; cette ardeur excessive lui envoie à la tête des vapeurs dont se forment ses imaginations mélancoliques, qu'il prend pour des réflexions spéculatives ou des inspirations du Saint-Esprit. » Le P. Petau, qui logea longtemps dans la même pension bourgeoise que Saint-Cyran, interrogé par les jésuites, ses confrères, sur ce qu'était au juste Saint-Cyran, répondit : « C'était un esprit inquiet, vain, présomptueux, farouche, se communiquant peu et fort particulier dans ses manières. »

On trouve dans une de ses lettres une phrase qui peut servir à expliquer son caractère : il y déclare qu'il n'aime pas les fleurs, parce qu'elles passent trop tôt et ne rapportent pas de fruits, qu'à tout prendre il préfère les feuilles sèches et fanées. C'est, remarque Sainte-Beuve, un emblème de son talent, qui n'eut que des fruits et pas de fleurs. Il n'en a pas moins laissé, au XVIIe siècle, une trace profonde de son passage. On lui doit la création des *directeurs de conscience*, pratique conforme à son caractère ascétique et discret, qu'il introduisit d'abord dans quelques maisons privées, puis à Port-Royal, d'où elle a fait un si beau chemin dans le monde catholique.

Outre les ouvrages cités ci-dessus, on a encore de Duvergier de Hauranne : *Lettres touchant les dispositions à la prêtrise* (1647, in-12); la *Vie de la sainte Vierge*, ou *Considérations sur ses fêtes et mystères*, sous le nom de Granval (1664, in-12); *Lettres spirituelles*, écrites de sa prison et souvent rééditées; *Instructions tirées des lettres de M. l'abbé de Saint-Cyran*, rédigées par Vallon de Beaupuis et augmentées par Arnauld, etc.

DUVERGIER DE HAURANNE (Jean-Marie), homme politique français, petit-neveu du précédent, né en 1771, mort à Paris en 1831. Il servit quelque temps dans la marine de l'Etat sous la République, puis se livra à des opérations commerciales. Elu député à Rouen en 1815, il combattit la loi sur le bannissement des régicides, la proposition de confier l'instruction publique au clergé seul, puis celle d'exclure les patentés du droit électoral, s'opposa à ce qu'on rendît au clergé la tenue des livres de l'état civil et ses biens non vendus. Néanmoins, jusqu'en 1822, il vota généralement pour le ministère, se bornant à combattre les envahissements et les prétentions de l'esprit clérical. A partir de cette époque, Duvergier de Hauranne entra dans l'opposition et se prononça contre la loi sur les délits de presse (1822), contre la guerre d'Espagne (1823), contre l'expulsion de Manuel. Non réélu en 1823, il servit la cause libérale par ses écrits, dont les plus importants sont : *Coup d'œil sur l'Espagne* (1824); *De l'égalité des partages et du droit d'aînesse* (1826); *De l'ordre légal en France* (1825-1828, 2 vol. in-8°), le plus remarquable de ses ouvrages; *Du jury anglais et du jury français* (1827); *Lettres sur les élections anglaises* (1828, in-8°).

DUVERGIER DE HAURANNE (Prosper), député et écrivain politique français, fils du précédent, né à Rouen en 1798. Au retour d'un voyage en Angleterre, il entra, âgé de vingt-six ans, dans la rédaction du *Globe*, où écrivait alors M. Guizot. Il appela l'attention des hommes politiques par la publication, en 1826, de *Lettres sur les élections en Angleterre et en Irlande*. Deux ans après, il écrivait dans la *Revue française* et s'enrôlait, plein d'ambition et d'ardeur, dans la Société « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Il suivait alors les doctrinaires et l'école de Royer-Collard. Il fut un des plus enthousiastes à seconder l'avénement de la monarchie de Juillet.

En 1831, il fut élu député de Sancerre (Cher) et vota sans cesse avec le ministère, à la tête duquel était Casimir Périer. Il eût été difficile de prévoir alors que ce député, qui votait si résolûment les mesures répressives pour consolider la nouvelle dynastie, se ferait, dix-huit ans plus tard, le promoteur de la révolution qui devait emporter cette dynastie. M. Duvergier de Hauranne se fit le satellite politique de M. Thiers, et, mieux que cela, l'homme le plus actif, le plus remuant de la coterie parlementaire dont M. Thiers était le chef. Il passa donc complétement dans l'opposition et fit partie de la coalition organisée contre le ministère Molé en avril 1837. Il publia, l'année suivante, un livre qui eut un certain retentissement : les *Principes du gouvernement représentatif*, consacré à développer la théorie de cet aphorisme parlementaire : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Un moment, M. Duvergier de Hauranne crut arrivée l'heure de son avénement au pouvoir : ce fut en 1840, à la formation du ministère Thiers, du cabinet du 10 mars; mais une nouvelle combinaison ministérielle, ayant à sa tête M. Guizot, vint, quelques mois après, renverser ce cabinet. Dès lors M. Duvergier de Hauranne se voua à l'opposition la plus résolue, la plus ardente; il devint un des chefs du parti réformiste, et publia, en 1846, son livre sur *la Réforme parlementaire et la réforme électorale*. Il fut peut-être le promoteur le plus acharné de cette agitation réformiste qui, en réalité, n'était dirigée que contre la politique ministérielle et qui, dépassant son but d'une manière foudroyante, devait porter un coup fatal à la royauté de Juillet.

Voici en quels termes M. Thiers a défini le rôle politique de M. Duvergier de Hauranne : « ..... Il faut entraîner, convertir, persuader, convaincre bien des individualités, pour arriver à former, à créer un parti dans les assemblées. Eh bien, le parti une fois créé, il faut encore le surveiller de très-près, prévenir, empêcher les désertions, soit par de séduisantes caresses, soit par d'adroites intimidations. Dans un parti, Duvergier de Hauranne est, tout à la fois, le berger et le chien du troupeau. Au milieu de la salle des conférences, il épie, il observe le langage de chaque député, il prête l'oreille à tout ce qui se dit, il en tient compte, il en prend note. Pendant les séances, suivant qu'on défend ou qu'on attaque à la tribune la politique du ministère de son choix, il interrompt ou il applaudit l'orateur. Dans la Chambre, il se multiplie, il recrute des prosélytes sur tous les

bancs, à droite, à gauche, dans la plaine, sur la montagne. Il tient même les couloirs! (c'est toujours M. Thiers qui parle). Duvergier m'est nécessaire, indispensable, que je sois ministre ou dans l'opposition. D'une prodigieuse activité, il se montre intelligent, résolu..... » M. Thiers ajoute : « D'ailleurs, je ne ferai pas défaut à Duvergier de Hauranne, et, à un jour donné, je le ferai ministre. » (*Nouv. mémoires* du docteur Louis Véron.)

M. Thiers tint parole. Lorsque la crise soulevée par les banquets réformistes eut éclaté, lorsque le ministère Guizot tomba devant la révolution de Février, M. Duvergier de Hauranne vit se réaliser le rêve de toute sa vie. Il fut nommé ministre dans le cabinet formé par MM. Thiers et Odilon Barrot. Ce rêve réalisé ne dura que quarante-huit heures. La République était proclamée.

Envoyé par les électeurs du Cher à l'Assemblée constituante, il y prit place dans le parti de l'ordre; il ne fut pas réélu aux élections suivantes, mais il le fut en 1850 et continua à voter avec la majorité très-peu républicaine. Cependant il fit partie, avec MM. Thiers, Rémusat, de Malleville et autres, de la coalition orléaniste qui luttait contre le prince-président, et qui lui refusa le crédit de 1,800,000 francs en février 1851. Au coup d'Etat du 2 décembre, il se trouva au nombre des députés qui protestèrent et furent arrêtés. Il fut détenu à Mazas, à Vincennes, à Sainte-Pélagie, puis exilé par décret du 9 janvier 1852. Rentré en France, environ un an après, il resta à l'écart du mouvement politique; il a pourtant essayé sans succès une candidature. Il a publié, en 1857-1862, son ouvrage principal : *Histoire du gouvernement parlementaire en France* (5 vol.). Pour ne rien oublier, rappelons ses discours, ses articles d'autrefois dans la *Revue des Deux-Mondes*, et même des vaudevilles écrits dans sa jeunesse : *Monsieur Sensible*, *Un jaloux comme il y en a peu*, *Un mariage à Gretna-Green*, qui disparaissent complétement devant les travaux politiques et la carrière parlementaire très-agitée de M. Duvergier de Hauranne. Il a été élu membre de l'Académie française, en remplacement du duc de Broglie, le 20 mai 1870.

DUVERNET (Théophile Imarigeon), littérateur et pamphlétaire français, né à Ambert (Auvergne) vers 1720, mort en 1796. Il avait embrassé l'état ecclésiastique lorsqu'il se rendit à Paris, où il entra en relations avec les encyclopédistes, dont il partagea complétement les idées philosophiques, et il devint précepteur du comte de Saint-Simon. Par la suite, il fut nommé principal du collége de Vienne et entreprit d'écrire l'*Histoire des jésuites*, à l'instigation de Voltaire. Ayant obtenu un bénéfice avec une rente sur l'Hôtel de ville de Paris, l'abbé Duvernet retourna dans cette ville en 1771. Deux ans plus tard, il publia des *Réflexions critiques et philosophiques sur la tragédie au sujet des lois de Minos* (Amsterdam, 1773), puis, en 1781, la *Correspondance de Voltaire avec son trésorier*. A cette époque, il fit paraître, sous le titre de : *Monsieur Guillaume* ou le *Disputeur* (1781, in-8°), un pamphlet plein de facéties et d'attaques contre Linguet, d'Esprémé-nil, le ministre Maurepas. Ce pamphlet lui valut d'être mis à la Bastille. « Après cinq mois de prison, dit Barbier, le ministre Amelot vint visiter le prisonnier et lui annoncer sa délivrance. L'abbé Duvernet, croyant que c'était une raillerie qu'un supérieur se permettait envers un infortuné, dit au ministre de Louis XVI quelques dures vérités. Elles le firent rester sept mois de plus en prison. » Rendu à la liberté, l'abbé Duvernet mit au jour une *Vie de Voltaire* (1786), qui eut beaucoup de succès, et plusieurs écrits dans lesquels il attaquait vivement la religion et le clergé. A l'époque de la Révolution, dont il avait embrassé les principes, il perdit son bénéfice et mourut dans la maison des Carmes. En 1793, il avait écrit à la Convention une lettre où se lit le passage suivant : « Je ne puis mettre mes lettres de prêtrise sur l'autel de la patrie, car je les ai brûlées depuis vingt ans; je ne puis donner l'exemple du mariage, car je suis vieux, infirme, et ne veux pas tromper une femme... Mais, me dira-t-on, s'il vous en souvient, vous fûtes d'une religion moitié juive, moitié platonicienne : cela peut être, mais je m'en souviens à peine, et je déclare ici formellement que je renonce à cette religion, quoique divinement née dans une étable, entre un bœuf et un âne... » Outre les ouvrages susmentionnés, nous citerons de Duvernet : l'*Intolérance religieuse* (1782); les *Dîners de monsieur Guillaume* (1788); les *Dévotions de madame Belzamooth et les facéties de monsieur de Saint-Oignon* (1789); la *Retraite, les sensations et les confessions de madame la marquise de Mont-Cornillon* (1790); *Histoire de la Sorbonne* (1790, 2 vol. in-12).

DUVERNEY (Joseph Guichard), anatomiste français, né à Feurs (Forez) en 1648, mort en 1730. Reçu docteur à l'université d'Avignon, il vint à Paris enseigner l'anatomie, et mit cette science tellement à la mode, par son éloquence et la clarté de ses démonstrations, que les gens du grand monde, au rapport de Fontenelle, portaient sur eux des pièces sèches préparées par lui, afin de pouvoir s'en occuper dans les salons. Il entra à l'Académie des sciences en 1674, fut nommé professeur d'anatomie au Jardin du roi en 1679 et donna des leçons au Dauphin fils de Louis XIV. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de l'organe de l'ouïe* (1683 et 1718), ouvrage fort estimé; *Traité des maladies des os* (1751), où l'on trouve la source d'idées données depuis comme nouvelles; *Œuvres anatomiques* (1761). On lui doit plusieurs découvertes anatomiques, notamment celle du ganglion ophthalmique; les sinus occipitaux postérieurs ont retenu son nom.

DUVERNEY (Joseph Pâris), financier français. V. Pâris.

DUVERNOIS (Clément), publiciste français, né à Paris le 6 avril 1836. Il suivit sa famille en Algérie, fit au lycée d'Alger de remarquables études, et débuta à vingt ans dans la presse, par quelques articles publiés dans le journal la *Colonisation*, dont il ne tarda pas à devenir le rédacteur en chef. Le jeune écrivain attaqua en face les abus commis par l'autorité militaire, dénonça les exactions des bureaux arabes et des grands chefs indigènes, fit une guerre sans trêve à ce régime immoral sous lequel la colonie a végété jusqu'ici. Cette opposition énergique ne pouvait être tolérée par des hommes qui avaient tout intérêt à maintenir le système existant : la *Colonisation* fut supprimée. M. Duvernois vint alors à Paris, où il fit paraître quelques brochures sur l'Afrique française, en même temps qu'il collaborait à la rédaction de la *Presse* et de la *Revue d'Orient*. Cependant les scandales de l'affaire Doineau avaient appelé l'attention sur la situation déplorable de l'Algérie; l'opinion publique s'était prononcée avec indignation, et le gouvernement semblait décidé à mettre fin à un état de choses depuis longtemps flétri par toute conscience honnête. Mais tous ses efforts pourraient-ils triompher de la coalition des bureaux arabes, parti puissant qui comptait des affiliés dans les plus hautes positions de l'Etat? Ce n'était pas trop d'un prince du sang à opposer aux partisans des bureaux arabes. En 1858, le prince Napoléon fut chargé du ministère de l'Algérie et des colonies. M. Duvernois, qui cependant connaissait bien les hommes et les choses, parut se faire un instant illusion. Il s'offrit à seconder de ses connaissances locales le nouveau ministre et, avant de fonder à Alger un journal, l'*Algérie nouvelle*, il adressa au prince Napoléon une lettre dans laquelle, sous le titre de *Réorganisation de l'Algérie*, il exposait tout un plan dont l'exécution, disait-il, pourrait sauver ce malheureux pays. On sait ce qu'il advint : le prince Napoléon fut obligé de donner sa démission, l'*Algérie nouvelle* fut supprimée, et M. Clément Duvernois condamné à trois mois de prison. La réaction fut si violente que, contrairement à ce qui avait eu lieu jusqu'alors, on vit un préfet faire cause commune avec l'administration militaire et se liguer avec celle-ci pour imposer silence à un écrivain. La conduite inqualifiable de M. Levert lui valut une lettre de M. Duvernois, dont le préfet de Marseille doit se souvenir encore. La presse algérienne n'existait plus de fait. M. Duvernois vint de nouveau à Paris. Il collabora successivement au *Temps*, à la *Presse*, au *Courrier du dimanche* et enfin à la *Liberté*, que venait de fonder M. de Girardin. Là, une polémique avec M. Sarcey, suivie d'un duel, valut à M. Duvernois une condamnation à deux mois de prison. A partir de cette époque, M. Duvernois veut avoir sa maison à lui, et il prend la direction du *Courrier de Paris*. Sur ces entrefaites, l'empereur adresse au ministre d'Etat la fameuse lettre du 19 janvier 1867. M. Duvernois se rallie au gouvernement et devient rédacteur en chef de l'*Epoque*. Deux ans après (1er février 1869), il fonda le *Peuple français*, avec le concours, d'aucuns disent avec la collaboration de l'empereur.

M. Garnier, député des Hautes-Alpes, ayant été nommé conseiller maître à la cour des comptes (1869), M. Duvernois, avec l'appui du gouvernement, sollicita des électeurs de ce département un mandat que 17,651 voix lui confièrent. Le jeune député prit place sur les bancs du centre droit.

Devenu, selon l'expression de M. Ganesco, le favori exclusif du prince, il fut chargé par l'empereur, à la fin de 1869, de servir d'intermédiaire entre lui et Emile Ollivier pour la formation d'un nouveau ministère, à la tête duquel devait être ce dernier. M. Ollivier voulut d'abord s'adjoindre M. Duvernois en lui donnant les fonctions de sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur; puis, l'enfantement d'un cabinet devenant de plus en plus difficile, il lui offrit le portefeuille du commerce. M. Duvernois refusa parce qu'on lui imposait pour collègue M. Magne. « Je crois, écrivit-il alors à M. Ollivier, qu'il n'est pas pratique de vouloir coudre ensemble du drap neuf et du drap vieux... Que voulez-vous qu'aille faire ma jeunesse au milieu d'un personnel gouvernemental hésitant, timide, et qui croit que l'art de bien gouverner est l'art de bien dire sans rien faire? » Après l'avénement du ministère du 2 janvier 1870, M. Duvernois soutint d'abord, comme journaliste et comme député, la politique de M. Ollivier; mais bientôt il se retourna contre lui, et l'attaqua avec une telle vigueur dans le *Peuple français*, que son ex-ami crut devoir s'adresser à l'empereur pour lui demander d'intervenir. M. Duvernois, invité à cesser ses attaques contre le ministère, donna sa démission de rédacteur du *Peuple*, mais n'en continua pas moins à conserver à la Chambre une attitude hostile contre le cabinet. Sur ces entrefaites, éclata la guerre désastreuse qui nous mit aux prises avec la Prusse. A la nouvelle de nos premiers revers, la Chambre, convoquée, renversa le ministère Ollivier et lui substitua, le 10 août, un nouveau cabinet, dans lequel M. Duvernois entra comme ministre de l'agriculture. Au 4 septembre suivant, la révolution qui emporta l'empire fit rentrer M. Duvernois dans la vie privée.

M. Duvernois a publié un certain nombre de brochures sur des questions d'actualité. Nous citerons : le *Commencement de l'édifice* (1860); l'*Orléanisme et la Révolution; Un suicide politique*, lettre à M. de Girardin. Quelques-uns des articles de l'*Algérie nouvelle* ont été tirés à part sous forme de brochures : la *Réorganisation de l'Algérie*, la *Réaction*, la *Lieutenance de l'Empire*, la *Liberté de discussion*, etc., etc. Enfin M. Duvernois, qui avait fait un voyage au Mexique, a rédigé une *Histoire de l'intervention française au Mexique*.

DUVERNOY (Charles), théologien protestant, mort en 1676. Il exerça les fonctions de pasteur à Héricourt de 1635 à 1671, puis à Montbéliard, de 1671 jusqu'à sa mort. Il a publié les ouvrages suivants : la *Semaine sainte* ou *Prières pleines de dévotion et de consolation pour louer, prier et remercier Dieu* (Genève, 1656, in-8°); la *Journée sainte* ou *Méditations et prières dévotes* (1661, in-12); les *Consolations divines* (Genève, 1666, in-12); *Méditations et prières où le Seigneur Jésus est portrait devant les yeux des fidèles, etc.* (Montbéliard, 1700, in-4°).

DUVERNOY (Jules-Frédéric), théologien protestant français, de la famille du précédent, né en 1669, mort en 1734. Il remplit les fonctions pastorales à Montbéliard. On a de lui : *Instruction catéchétique, contenant les principaux points de la foi et de la religion chrétienne, etc.* (Montbéliard, 1730, in-8°); les *Préceptes de la grammaire latine mis en français pour l'instruction des écoliers des classes latines de Montbéliard* (Montbéliard, 1727, in-8°). « Cette grammaire, disent MM. Haag, est tirée, dans la plupart de ses détails, de la nouvelle méthode de Port-Royal. »

DUVERNOY (Jean-Georges), médecin français, né à Montbéliard en 1691, mort en 1759. Il étudia la médecine à Bâle, y fut reçu docteur en 1710 et se rendit alors à Paris, où il s'occupa d'anatomie avec Duverney, de botanique avec Jussieu et Vaillant, et de chimie avec Lémery. En 1715, il fut appelé à la chaire de médecine de l'université de Tubingue, où il eut pour élève le célèbre Haller. Il devint, en 1726, professeur d'anatomie et de chirurgie à l'Académie de Saint-Pétersbourg et occupa cette chaire jusqu'en 1746. Outre des thèses et un grand nombre de mémoires insérés dans différents recueils, on a de lui, sous ce titre : *Designatio plantarum circa tubingensem arcem florentium* (1722, in-8°), un ouvrage où sont décrites et classées, d'après le système de Tournefort, les plantes qui croissent aux alentours de Tubingue. — Un autre Jean-Georges Duvernoy a publié une dissertation intitulée : *De lathyri quadam venenata specie in comitatu Monsbelgardensi culta* (Bâle, 1770, in-4°).

DUVERNOY (Jean-Jacques), théologien protestant français, né à Etupes, près de Montbéliard, en 1709, mort en 1805. Il fit ses études théologiques à Tubingue et desservit l'église allemande de Montbéliard pendant quarante ans. On a de lui : *Histoire des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon la concorde des quatre évangélistes* (Montbéliard, 1767, in-8°); la *Saine doctrine tirée des écrits des plus célèbres docteurs de l'Eglise réformée* (Bâle, 1769, in-8°); *Abrégé de l'histoire des églises esclavonnes et vaudoises, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à celui de la Réformation, pour servir d'introduction à l'histoire de la Réforme par le baron de Sekendorf* (Bâle, 1785, in-8°). Duvernoy a publié aussi des traductions, entre autres : une traduction de la *Géographie universelle de Jean Hubner* (Bâle, 1761, 6 vol. in-8°); *Abrégé historique des livres de l'Ancien Testament par Jér. Risler*, trad. de l'allemand (Neuveville, 1799, in-8°); *Lettres de controverses du chancelier Pfaff aux jésuites Seedorff et Scheffmacher*, trad. de l'allemand. — Son fils, Jean-Christophe Duvernoy, né à Montbéliard en 1740, mort en 1799, fut longtemps pasteur à Barby, en Prusse. Il a publié en allemand : *Vie du comte de Zinzendorf* (Barby, 1793); *Abrégé des discours du comte de Zinzendorf sur les quatre évangélistes* (Barby, 1796, 6 vol. in-8°).

DUVERNOY (Frédéric), corniste et compositeur français, né vers 1765, mort à Paris en 1838. Il apprit sans maître le cor et la composition. En 1788, il entra à l'orchestre de la Comédie-Italienne, et, neuf ans plus tard, à l'Opéra, où il occupa l'emploi de cor solo jusqu'en 1816. Nommé professeur au Conservatoire, Duvernoy fut attaché à la chapelle et à la musique particulières de l'empereur. Le talent restreint de ce virtuose, qui cherchait avant tout la qualité du son et la netteté d'exécution, bornait l'instrument à un petit nombre de notes médianes, dont le retour perpétuel jetait dans son chant une monotonie véritable. Quant à ses compositions pour cor, dont le chant est vulgaire, les traits médiocres et les accompagnements incorrects, elles sont depuis longtemps oubliées. Duvernoy a publié une *Méthode de cor mixte*.

DUVERNOY (Charles), clarinettiste, frère du précédent, né en 1766, mort en 1845. Il fut attaché quelque temps à la musique d'un régiment, puis vint à Paris en 1790, entra comme première clarinette au théâtre de Monsieur, passa ensuite à la Foire-Saint-Germain, et de là à Feydeau, où il resta pendant vingt-cinq ans. Il fut nommé professeur au Conservatoire lors de la fondation de cet établissement. Son talent brillait surtout par la qualité du son, la netteté des traits rapides; mais son style manquait de distinction. Il a publié des sonates et des airs variés pour la clarinette.

DUVERNOY (Henri-Charles-Louis), pianiste et compositeur, fils du précédent, né à Paris en 1820. Admis dès l'âge de neuf ans comme élève au Conservatoire, il suivit pendant seize ans tous les cours de cette école, et remporta des prix dans toutes les branches de l'instruction musicale. Nommé, dès 1839, professeur adjoint de solfége, il fut choisi en 1848 comme professeur titulaire, et de sa classe sont sortis un grand nombre de chanteurs et d'instrumentistes aujourd'hui célèbres. En 1858, à la suite d'un concours, M. Duvernoy fut nommé organiste titulaire d'un temple et se consacra à la réforme du chant des psaumes et des cantiques du culte évangélique de France. Son travail a été publié sous le titre de : *Nouveau choix de psaumes et cantiques harmonisés à quatre voix et composés en partie par MM. Kuhn et Henri Duvernoy*. Cet artiste a publié, aussi en collaboration avec M. Kuhn, un *Solfége des chanteurs;* puis seul, le *Solfége à changements de clefs* adopté par le Conservatoire de Paris et par ses diverses succursales; enfin, un *Solfége artistique*. On lui doit en outre environ cent œuvres de fantaisie et airs variés pour piano. — Duvernoy (Charles), frère du précédent, a chanté pendant quelque temps les seconds ténors à l'Opéra-Comique, puis a été nommé professeur de déclamation lyrique au Conservatoire, où il a succédé à Moreau-Sainti comme chef du pensionnat de cet établissement.

DUVERNOY (Georges-Louis), savant anatomiste et zoologiste français, né à Montbéliard en 1777, mort en 1855. Il fut pharmacien à l'armée des Alpes pendant un an (1799-1800), puis associé par Cuvier, en 1803, à la rédaction de ses *Leçons d'anatomie comparée*, dont il publia les trois derniers volumes. Il occupa ensuite successivement la chaire de zoologie à la Faculté des sciences comme adjoint (1809), celle d'histoire naturelle à Strasbourg (1827), enfin la chaire d'histoire naturelle des corps organisés au collége de France (1837), en remplacement de Cuvier. L'anatomie comparée doit à ce savant une partie des progrès qu'elle a faits depuis le commencement de ce siècle. Ses travaux sur les serpents venimeux, les musaraignes, les crocodiles, les caméléons, les singes, les mollusques, etc., abondent en aperçus nouveaux. Dans ses recherches sur les fossiles, il s'est montré le digne collaborateur de son maître, et l'on a pu dire qu'il fut à Cuvier ce que Daubenton avait été à Buffon. Outre un grand nombre de mémoires, on a de Duvernoy : *Leçons sur l'histoire naturelle des corps organisés* (1839 et 1842, 2 vol. in-8°); nouvelle édition des *Leçons d'anatomie comparée* de Cuvier (1835-1845, 9 vol. in-8°), avec atlas.

DUVERT (Félix-Auguste), vaudevilliste français, né à Paris en 1795. Il embrassa, en 1811, la carrière militaire et servit jusqu'en 1817, époque où le licenciement de l'armée de la Loire le rendit à la vie civile. Il fut alors employé dans diverses administrations et débuta au théâtre, en 1823, par un petit vaudeville, les *Frères de lait*, qui fut bien accueilli, grâce à la recommandation de Viennet. Depuis cette époque, il a fait représenter sur les scènes de genre de la capitale un grand nombre de pièces (160 environ), dont plusieurs sont demeurées au répertoire. M. Duvert a eu de nombreux collaborateurs, dont les principaux ont été M. de Lauzanne, son propre gendre, et M. Saintine, sous le nom de Xavier. Ses ouvrages principaux sont : *Heur et malheur* (1831); *Mademoiselle Marguerite* (1832); les *Cabinets particuliers* (1832); *Prosper et Vincent* (1833); *Un scandale* (1834); *Renaudin de Caen* (1836); la *Laitière et les deux chasseurs* (1837); le *Mari de la dame de cœur* (1837); le *Plastron* (1839); la *Famille du fumiste* (1840); les *Intimes* (1840); la *Sœur de Jocrisse* (1840); l'*Omelette fantastique* (1842. On se souvient encore du succès de cette pièce); l'*Homme blasé* (1843), un des triomphes d'Arnal; *Riche d'amour* (1845); *Ce que femme veut* (1847); le *Supplice de Tantale* (1850); *En revenant de Pondichéry*, etc., etc.

DUVET s. m. (du-vè — du germanique : ancien haut allemand *duni*, duvet, islandais *dûn*, allemand *daune*, danois *dyne*, anglais *down*. Toutes ces formes se rattachent peut-être au même radical que le grec *duô*, *dunô*, couvrir, et le latin *induo*, même sens, que Curtius rapporte à une racine sanscrite *ju*, lier, entourer. Les formes germaniques auraient dû donner régulièrement en français *dunet*; mais il est survenu une double altération de